

Rapport d'activités 2024 d'AMICAP présenté à l'Assemblée Générale annuelle du 4 octobre 2025 à Fontainebleau par Georges Riffard Président.

Chers (es) collègues et amis (es) membres d'AMICAP,

Quel plaisir de vous retrouver à l'occasion de cette Assemblée Générale annuelle du 4 octobre 2025 qui se tient à Fontainebleau. Un grand merci d'être présents et d'avoir fait un long déplacement pour nous retrouver entre amis dans un cadre convivial avec aussi en point de mire l'intérêt général et le bien public au service de la santé de nos concitoyens et de leur bien-être.

Je vais vous présenter le rapport annuel de l'année 2024. Il sera volontairement court cette année afin de privilégier les échanges et débats autour du document support de l'Assemblée Générale adressé à tous les adhérents et présentant un bilan depuis notre création et des pistes d'orientations d'AMICAP à court et moyen terme.

1- Le Conseil d'Administration Le CA d'AMICAP s'est réuni en 2024

- en visioconférence les : le 3 février, le 6 avril, le 13 avril, le 7 septembre et le 30 novembre,
- En présentiel le 15 juin à Saint-Malo.

La composition du CA au 1^{er} Janvier 2024 est la suivante :

Bureau : Georges Riffard Pt, Philippe Remer VPt, Jean-Claude Guillermet VPt, Jacques Jung Trésorier, Pierre Serre Trésorier-adjoint, Michel Rebillon Secrétaire, Isabelle Santesteban Secrétaire-adjointe. (Ce Bureau a été élu lors du CA du 3 février 2024),
Membres : Brigitte Brame, Véronique Covin, Jean-Claude Delalonde, René Faure, Patrick Gaillet, Jean-Yves Moine, Jean-Philippe Sourieux, Jacques Tournayre.

2- L'Assemblée Générale annuelle s'est déroulée le 5 octobre 2024 Bourg-en-Bresse.

Depuis la création d'AMICAP à Strasbourg en octobre 2017 les réunions en présentiel du CA et de l'AG se sont tenues dans les régions suivantes : Alsace, Bourgogne-Franche Comté, Provence Alpes Côte d'Azur, Centre Val de Loire, Grand-Est, Ile de France, Pays de la Loire, Bretagne et Auvergne/Rhône-Alpes.

3- Les thèmes évoqués au cours de l'année 2024

Des thèmes évoqués au cours de l'année 2024 je n'en retiendrai que 2, un ancien et un nouveau, à savoir : la création de la Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et médicosociale (RISSM) et l'Intelligence Artificielle, l'IA, comment utiliser au mieux cet outil exceptionnel ?

- La création de la RISSM

La RISSM

Répondre à un problème majeur en termes de Santé Publique : assurer l'accès aux soins, en cas de crise entraînant l'état d'urgence sanitaire,
Constituer la Réserve d'intervention Sanitaire, Sociale et Médicosociale (RISSM) composée des retraités volontaire du secteur,

Adopter un statut unique pour les Réservistes avec les dérogations nécessaires sur le plan social, juridique et fiscal,

Décentraliser le dispositif afin de privilégier le terrain, la proximité des besoins des usagers,

Mettre en place la RISSM dans chaque département avec un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président du conseil Départemental, et composé des représentants des parties prenantes du secteur,

Organiser au niveau du département l'information, la formation et les exercices de mobilisation réalisés avec les Réservistes pour assurer la réactivité et l'agilité de la RISSM en cas de mobilisation en état d'urgence sanitaire,

Installer un Comité d'affectation des Réservistes et de suivi de la situation en temps réels des équipements sanitaires sociaux et médicosociaux en cas de mobilisation résultant de l'état d'urgence sanitaire,

Evaluer annuellement le fonctionnement de la RISSM, ses résultats et les soumettre à l'approbation du Comité de pilotage départemental.

Le Réserviste :

Se mettre au service de la santé publique, au service de nos concitoyens,

Etre solidaire du dispositif sanitaire, social et médicosocial existant et apporter son aide,

Faire primer l'intérêt général et le bien public sur ses peurs face à la pandémie et sur son bien-être,

Il ne s'agit pas de « retrouver son poste » mais de s'intégrer dans une équipe pour assurer des tâches utiles et possibles pour le Réserviste,

Servir avec humilité quand on n'est plus en activité,

La volonté de servir est là, le volontariat n'a pas d'âge !

Il n'existe aucune alternative en cas de crise sanitaire d'ampleur nationale car tous les professionnels sont mobilisés à leur poste ;

Les seuls Réservistes possible sont les retraités volontaires du secteur !

Qu'est-ce qu'on attend pour les solliciter ?

- L'Intelligence Artificielle

L'IA est l'objet de débats éducatifs, sociaux, politiques, économiques, éthiques, existentiels ! De nombreux ouvrages lui sont consacrés mettant en évidence la complexité du sujet, la diversité des appréciations à fortiori des projections et des conséquences pour le monde d'aujourd'hui et bien sûr de demain. Le seul point majoritaire c'est la progression exponentielle de ce phénomène et sa poursuite inexorable.

L'IA, est de plus en plus présente dans le secteur de la santé et de l'accompagnement ; comment utiliser au mieux cet outil exceptionnel aujourd'hui et demain ? Un questionnaire a fait l'objet d'une

note relative à l'impact de l'IA sur le système de santé. (Note transmise au CA du 15 juin 2024 à Saint-Malo)

Pour notre AMICAP il est utile de s'interroger sur l'utilisation de cet outil exceptionnel afin de faciliter nos échanges avec nos adhérents, nos partenaires, nos interlocuteurs.

Loin d'être une fin en soi, l'IA est un outil puissant qui bien utilisé peut nous aider à améliorer notre efficacité, notre connaissance et notre communication.

Il peut tout autant enrichir nos travaux d'analyse et de synthèse en interaction avec les adhérents et conforter nos démarches et projets.

Son potentiel est directement corrélé à notre capacité à lui poser les bonnes questions, à formuler des prompts pertinents pour obtenir des réponses et des aides concrètes.

En conclusion je propose qu'une petite cellule IA soit mise en place au sein d'AMICAP avec une mission d'aide transversale.

Chers collègues et amis, Merci de votre attention.

Georges RIFFARD